

**snes**  
fsu

**LILLE**

BULLETIN  
D'INFORMATION  
DU SYNDICAT NATIONAL  
DES ENSEIGNEMENTS  
DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41  
s3lil@snes-edu - www.lille.snes.edu

**BULLETIN  
DE RENTREE  
SEPTEMBRE 2008**

1968 - **2008\***

**LA LUTTE SYNDICALE CONTINUE**



**REJOIGNEZ LE SNES**

\*D'après une affiche de mai 1968

**LE SNES : VOUS Y AVEZ VOTRE PLACE !**

# Se syndiquer aujourd'hui, choisir le SNES

Ne le nions pas, le taux de syndicalisation en France reste faible (environ 8% des salariés), mais les comparaisons internationales n'ont que peu de sens (rôles et places des syndicats sont différents, les acquis pouvant parfois n'être appliqués qu'aux syndiqués dans certains pays). Ces comparaisons ne sont généralement utilisées que pour minorer le poids du syndicalisme français.

L'Education nationale et le second degré constituent un pôle de résistance original :

- une syndicalisation nettement plus forte (de l'ordre de 25 %), notamment chez les enseignants, COP, CPE, même si le taux stagne.
- un syndicat, le SNES, qui, confronté à une dizaine d'autres organisations syndicales lors des élections professionnelles, obtient plus de 50 % des suffrages des personnels.



Fort de ses 3500 adhérents dans l'académie de Lille, le SNES s'adresse à vous aujourd'hui : se syndiquer au SNES, c'est bien sûr se donner les moyens d'être informé et défendu à titre personnel, c'est aussi participer à la réflexion et à la construction des nécessaires mutations

de l'Ecole, affronter ensemble les projets gouvernementaux qui menacent nos statuts, nos professions et le service public d'Education dans son ensemble.

**Vous y avez votre place !**

## Le SNES, syndicat majoritaire

### Majoritaire lors des élections

Tous les 3 ans, les personnels titulaires sont appelés à élire leurs représentants (commissaires paritaires) lors d'élections professionnelles. **Les prochaines élections auront lieu en décembre 2008.**

(cf. tableau ci-dessous).

### Majoritaire dans les CAPA

(commissions paritaires académiques siégeant notamment pour l'avancement d'échelon, les mutations, la hors-classe, les congés formation, etc ...) Il a donc les moyens de remplir un double rôle : représenter tous les personnels et assurer un suivi très complet des syndiqués.

### Premier en terme de syndiqués

Le SNES, c'est 67 000 syndiqués en 2007 – 2008, 3 500 pour l'académie de Lille (environ 16 % des personnels).

### La représentativité du SNES se mesure aussi dans la rue

Comment penser que le SNES n'est qu'un « syndicat de services » quand on constate que le gros des cortèges est assuré par nos syndiqués et sympathisants, que lors des dernières actions, ce sont nos syndiqués qui sont (pas toujours seuls!) à l'initiative de l'action des établissements ? Et quand le SNES est obligé de se lancer de façon isolée, et ce n'est jamais faute d'avoir essayé de rallier les autres

organisations, les taux de grévistes obtenus sont similaires à ceux des mouvements lancés dans des cadres plus larges.

**Notre objectif constant : la mobilisation du plus grand nombre, qui reste la condition de la réussite.**



	SNES	SNALC	SGEN	SE-UNSA	FO	SUD	SNCL	CGT	SNETAA	SNPCT
Lille (1)	50.94 %	11.66 %	10.97 %	7.93 %	6.1 %	5.09 %	2.84 %	3.46 %	0.87 %	0.15 %
France (1)	51.98 %	9.44 %	11.24 %	7.3 %	6.19 %	6.19 %	2.65 %	2.16 %	0.65 %	0.06 %

(1) synthèse à partir des résultats des agrégés, certifiés, CPE, Co-Psys et Chaires.sup

Total des sièges (Lille)	SNES et FSU	SGEN	SE-UNSA	SNALC	SUD	FO	SNETAA	SNCL	CGT
48	29	5	5	4	2	1	1	1	0

# Adhérer pour renforcer l'efficacité syndicale et mener tous les combats

« Désormais, quand il y a une grève, personne ne s'en aperçoit » N.Sarkozy

**N'en déplaise au chef de l'Etat, la grève ne passe pas inaperçue ; sinon, pourquoi vouloir à tout prix légiférer pour imposer un service minimum ?**

**Quand le dialogue est impossible, la grève permet d'enregistrer des résultats, comme en témoigne l'abrogation des décrets Robien en juin 2007 après une année de mobilisation.**

**Elle n'est bien sûr pas le seul moyen d'action. Le SNES propose, au cours de l'année, des rencontres-débats, des manifestations en dehors du temps scolaire, des pétitions et autres formes d'expression du refus collectif contre les heures supplémentaires par exemple, des courriers où les personnels interpellent les élus locaux et nationaux. Il s'agit de provoquer le débat, la réflexion, de faire entendre notre conception du service public d'éducation et de la Fonction publique, de porter les revendications des personnels pour mettre en échec les mauvais coups ou obtenir des négociations.**

**Des collègues, demandeurs d'autres formes d'actions, passent à l'acte (occupation des locaux au lycée Picasso d'Avion, actions avec les parents, rétentions de notes et appréciations sur les bulletins...)**

**Ne soyons pas naïfs, l'administration ne fait jamais de cadeaux et elle a aussi des moyens de pression. Au SNES, nous pensons qu'il faut coordonner ces actions, sans renoncer aux plus dures. Face aux annonces de 13500 suppressions cette année, la riposte devra être d'envergure, et il nous faut envisager la grève, et sa reconduction, dès les premières semaines de la rentrée.**

## Les acquis des batailles menées par le SNES...

- L'accès du plus grand nombre au bac : on passe de 19,3 % d'une classe d'âge en 1985 à 62,1 % en 2005 (toutes voies confondues).
- La diversification des voies de formation (générale, technique, professionnelle).
- La revalorisation du métier, avec l'accélération des débuts de carrière, la hors-classe (même si nous avons demandé une refonte des bornes indiciaires sur la base du maintien des 11 échelons), les concours internes (non, non, tout le monde n'était pas favorable à l'agrégation interne), etc... Nous tenons nos archives à disposition des sceptiques !
- Les 35 heures pour les CPE, les 18 heures pour les enseignants de disciplines artistiques.
- L'abrogation en juin 2007 des décrets Robien sur le service des enseignants, la bivalence, l'arrêt du recrutement des mentions complémentaires ...
- A Lille : une meilleure prise en compte de la situation des TZR à la rentrée 2009 par l'octroi de points mutation.

## ... ce qu'il nous faut préserver et conquérir

- « Sarkozy a fixé la barre de 80 000 suppressions de postes dans l'Education nationale en 5 ans. Après les 11 200 de la rentrée 2008, ce sont 13 500 annoncées pour 2009. Cela s'accompagne d'attaques tous azimuts, comme la diminution des horaires élèves et le recours aux heures supplémentaires ; la revalorisation individuelle au mérite plutôt qu'une augmentation générale des salaires ; le « travaillez plus » chacun pour soi, plutôt qu'une consolidation des retraites

par répartition solidaire ; l'autonomie des établissements plutôt qu'une éducation nationale ; et la poursuite du socle commun et du tri social plutôt qu'une culture ambitieuse pour tous. Nul doute qu'il nous faudra être forts et résolus dès la rentrée, et que le renforcement du SNES est important !

- Faire entendre nos revendications sur la base de nos mandats : scolarisation jusqu'à 18 ans pour tous grâce aux trois voies de formation ; diminution du nombre d'élèves par classe ; réduction du temps de service pour toutes les catégories afin de libérer du temps pour la concertation et prendre en compte la pénibilité du métier...

## Les grandes batailles de la rentrée

- Le pouvoir d'achat ou comment diviser les collègues : Darcos annonce des primes pour les néotitulaires et une nouvelle vague d'heures supplémentaires. La question salariale ne peut se régler, ni avec des expédients, ni en incitant les collègues à prendre des heures sup au détriment des conditions de travail, de l'implantation des postes et des statuts. Nous

réclamons une hausse du point d'indice, c'est-à-dire des augmentations pour tous, et un rattrapage du pouvoir d'achat, qui a baissé de 20 % en 20 ans.

- Un budget soumis à la RGPP (révision générale des politiques publiques) : 13 500 suppressions de postes annoncées pour la rentrée 2009, avec une remise en cause du droit à mobilité (dispos, détachements) pour utiliser le potentiel enseignant déjà recruté, risque encore plus grand d'utilisation des TZR hors discipline (le potentiel de remplacement n'étant utilisé « qu'à 80 % ») et menaces sur nos maximas de service.
- La réforme des lycées et des bacs pro : là aussi, le cadre budgétaire cherche à dicter sa loi. Le ministère travestit la réalité en affirmant que la France est le pays où les horaires des élèves sont les plus lourds. A qui fera-t-on croire cependant que les résultats s'amélioreront avec moins d'heures de cours et moins d'enseignants ? C'est oublier rapidement les suppressions de dédoublements, les classes surchargées, l'appauvrissement de l'offre de formation. Les organisations patronales, elles-mêmes, s'élèvent contre le passage du bac pro à 3 ans.

## Les autres combats du Snes

**Le SNES est aussi un lieu d'échanges et de réflexion sur les attentes en matière de formation, les pratiques professionnelles, les contenus disciplinaires...** C'est un des rares endroits où la rencontre de tous les personnels est possible, que ce soit dans l'établissement ou à l'extérieur par le biais des stages ou des congrès.

Le SNES et sa fédération, la FSU, par leurs objectifs ambitieux pour les élèves et les personnels, interviennent sur des questions sociales plus larges : lutte contre la mondialisation libérale (participation au FSE - Forum Social Européen -, etc...), soutien aux sans papiers et membre actif de RESF, interventions en défense des libertés, contre le racisme ou sur la situation internationale, etc...



## Le SNES au service de tous

Certains reprochent au SNES d'être corporatiste; d'autres, au contraire, de se mêler de ce qui ne le regarde pas! Le SNES n'est pas un mouvement politique mais un syndicat c'est-à-dire qu'il intervient quotidiennement pour défendre les intérêts des individus et des professions qu'il représente. Il le fait par des interventions multiples mais aussi dans le cadre d'instances prévues par la loi. C'est ce que l'on appelle le paritarisme : administration et syndicats sont représentés à parité pour examiner la situation et la carrière des personnels, les promotions, les mutations, les congés divers... Certains y voient de la cogestion, y compris d'ailleurs Sarkozy qui, récemment, devant les recteurs, a fait de fines allusions au rôle des syndicats lors du mouvement! En réalité, c'est toujours l'administration qui tranche au final et impose sa volonté mais elle est obligée de justifier ses choix et parfois de modifier son attitude. Nous pensons qu'un travail minutieux, que des interventions constantes en commission, et pas seulement par des déclarations préalables, permettent de défendre les intérêts des collègues et empêchent l'arbitraire et les passe-droits. Se syndiquer aux SNES, c'est la garantie d'être informé, aidé, défendu individuellement, dans le respect des textes, des règles, de l'équité entre tous les personnels. Les élus du SNES, élus des personnels, étudient tous les dossiers, toutes les situations, car une erreur concernant un collègue, syndiqué ou non, aura des répercussions pour tous.

### Qui est syndiqué au Snes ?

Les personnels titulaires ou non, actifs et retraités, intervenant dans les établissements du second degré, les GRETA, les CIO, en France ou à l'étranger: certifiés, agrégés, CPE, COPSY, MI-SE, AED, EVS, stagiaires IUFM (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années), contractuels, vacataires, maîtres-auxiliaires ...



### Quelques exemples d'interventions du SNES l'an dernier :

• **La hors classe** : un travail pied à pied pour empêcher que le mérite ne se substitue à l'ancienneté, privant ainsi des centaines de collègues qui ont fait honorablement leur métier de la perspective d'une retraite mieux rémunérée. Le SNES a obtenu que soit examinée la situation des collègues non inspectés depuis des années. Un collègue est barré de la hors classe parce qu'il est en procès avec l'administration : nous obtenons que son cas soit réexaminé en priorité l'an prochain.

• **Affaire de Berlaimont** : un collègue est inculpé pour avoir giflé un élève qui l'avait insulté. Le SNES intervient aussitôt et obtient qu'il n'y ait pas de sanctions administratives à son encontre, lance une pétition contre le traitement judiciaire et policier, informe les collègues et appelle à des rassemblements et même à une grève.

• **Note 2 be** : le SNES attaque et gagne un procès contre un site qui proposait aux élèves de noter leurs professeurs. Les juges ont sanctionné la collecte déloyale et illicite des données informatisées et leur traitement inadéquat, et imposé le retrait des données nominatives.

• **Collège Michel de Swaen** : un principal est violemment attaqué par des fascistes nationalistes flamands. Le SNES prend position publiquement pour assurer le principal de sa solidarité.

• **RESF** : le SNES et la FSU participent au parrainage de jeunes menacés d'expulsion, aux manifestations locales ou régionales et publie régulièrement des articles dans le bulletin académique de la section de Lille.

• **TZR** : le SNES avec un collègue obtient la condamnation du rectorat pour des affectations abusives.

Dans le traitement des situations individuelles ou collectives, devant les tribunaux ou dans la rue, dans le cadre du paritarisme, de la grève ou de la manifestation, le SNES entend toujours s'opposer à la casse de nos statuts et aux atteintes à nos missions. Il agit pour faire entendre ses propositions et revendications, afin d'améliorer la situation de l'ensemble des catégories, au nom des intérêts des syndiqués mais aussi dans la défense des valeurs affirmées depuis ses débuts.

## La force du SNES : sa présence sur le terrain

**L'originalité du SNES est son organisation structurée sur l'établissement. Dans l'académie, ce sont des centaines de sections d'établissement (S1) qui animent la vie syndicale.**

Le bureau, théoriquement constitué d'un secrétaire et d'un trésorier, avec parfois des adjoints, est chargé d'informer les collègues, de servir de relais avec la section départementale (S2) et académique (S3), le rôle du S1 est avant tout la **défense personnelle des collègues sur le lieu de travail**; il est au cœur des actions menées par l'établissement (la section peut déposer un préavis de grève, sans passer par les autres échelons du syndicat).

Les syndiqués remplissent également le rôle de délégués des personnels en se présentant aux élections au CA de l'établissement. C'est une tâche ingrate, mais l'absence d'élus se révèle toujours préjudiciable en cas de tensions ! Sur des questions comme le conseil pédagogique, la note de vie scolaire, le socle commun, l'autorité des chefs d'établissement est renforcée. Il est important de s'appuyer sur un syndicat qui a pris des positions claires sur ces sujets !

Le S1 est le premier lieu de discussion et de rencontre de personnels aussi divers qu'un assistant d'éducation, un professeur intervenant en GRETA, un documentaliste ou un enseignant. Tous ont leur place dans ces débats et réflexions et dans l'animation de la vie syndicale.



Colloghan



Pour un conseil, une réunion dans l'établissement, un réflexe : [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)



## Une organisation démocratique

« Je ne suis pas d'accord avec toutes les propositions du SNES... » est souvent la première remarque qui vient quand on aborde la question de la syndicalisation.



**A**u-delà de l'établissement, il est pourtant possible et facile de participer et de peser sur les décisions syndicales. Sans être opposé aux assemblées générales, nous pensons que ce n'est pas LA solution aux problèmes de la démocratie syndicale. Qui parle, au nom de qui, et avec quelle représentativité réelle ? Nous pensons que pour être effective la démocratie a besoin d'un minimum de règles, règles que l'on doit respecter et cela, surtout au moment de la prise de décision. Au SNES, les élections sont régulières – mandats de 2 ans en général – et permettent à tous les syndiqués de choisir leur direction. Le moment le plus important reste le Congrès (académique et national) qui définit les positions du syndicat pour les 2 années à venir. Au SNES, il n'est pas exceptionnel de voir les amendements, issus de propositions d'établissements, changer en profondeur les textes nationaux initiaux. La remarque vaut également pour l'action, les décisions se prenant après des consultations des sections d'établissement.



Si le SNES pèse sur les orientations démocratiques de l'école, c'est qu'il a été à l'origine de la réflexion et des débats et qu'il a su en faire un objet de réflexion non d'une minorité mais de l'ensemble de la profession. Nous n'avons pas de « prêt à penser », pas de sujets tabous et nous pouvons vous garantir que vous ne serez pas d'accord avec toutes les orientations du SNES. A vous de les faire bouger, mais la vraie question reste bien : « êtes-vous d'accord avec les objectifs et les grandes orientations de votre syndicat ? »

Ajoutons que le SNES est attentif à l'expression la plus large possible et à la liberté d'expression nécessaire des minorités. Il est donc organisé en tendances, dont la représentativité est mesurée lors des élections. Elles sont cinq au niveau national, et deux au niveau académique : Ecole Emancipée et Unité & Action, cette dernière étant majoritaire. Ces minorités sont représentées dans tous les organes délibératifs du syndicat et si les débats sont passionnés, la recherche d'un accord est la « règle ».

# Syndicalisme et moyens financiers

## Le thème du financement syndical n'est pas une question taboue au SNES

Avant chaque congrès, tous les deux ans, au moment du renouvellement de la direction, tous les syndiqués reçoivent un bilan financier détaillant ressources et dépenses. Ils peuvent alors constater que l'essentiel des ressources de leur syndicat (91 %) provient des adhésions, ce qui garantit l'indépendance syndicale. L'utilisation de ces recettes (essentiellement les publications, la communication et l'information en direction des syndiqués, les frais de déplacement des militants et, bien sûr, le financement de l'action) est soumise au vote des adhérents.

### Trop chère, la cotisation au SNES ?

Une déduction fiscale de 66 % est accordée depuis 3 ans : un certifié au 5<sup>ème</sup> échelon dont l'adhésion est de 153,10 €, ne débourse en définitive que 52 euros. Et il est possible d'échelonner jusqu'à 6 mensualités. A vous qui hésitez à vous syndiquer ou à renouveler votre adhésion, mais qui faites, malgré tout, confiance au SNES pour vous aider et vous conseiller, sachez qu'adhérer, c'est se montrer solidaire, c'est aussi garantir une indépendance financière qui met notre syndicat à l'abri des pressions et lui permet de jouer pleinement son rôle.

### Comment se syndiquer ?

En donnant le bulletin joint au trésorier du SNES de votre établissement ou en le renvoyant directement au SNES

Le SNES ne perçoit pas de subventions, hormis les décharges horaires attribuées par l'Etat à tous les syndicats en fonction de leurs résultats aux élections professionnelles. La section académique de Lille dispose de l'équivalent de 8 postes en décharges syndicales.

Le « dialogue social » tant prôné par le gouvernement, nécessite une réelle volonté et des moyens suffisants accordés aux



représentants des personnels pour qu'il existe autrement qu'en théorie. La FSU, fédération à laquelle appartient le SNES, 1<sup>ère</sup> fédération de la Fonction publique d'Etat, ne reçoit pourtant qu'une subvention correspondant à 1.8 % de ses ressources... Autant d'ailleurs que d'autres organisations beaucoup moins représentatives sur le terrain et dans les urnes! Cela n'empêche pourtant pas des campagnes sur le thème de « l'argent des syndicats » pour tenter de les décrédibiliser, lancées fort opportunément au moment d'offensives contre nos acquis...

### Des responsables syndicaux qui restent des collègues !

Tous les syndicats reçoivent des décharges pour exercer leur activité syndicale ; les critères d'attribution sont les mêmes pour tous les syndicats en fonction de leurs résultats aux élections. Contrairement à d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargés, le SNES a fait le choix des décharges partielles : dans l'académie, une quarantaine de camarades (bénévoles) bénéficient ainsi d'une décharge n'excédant pas le mi-temps et représentant en moyenne de 2 à 6 h.

## LA FSU ET SES SYNDICATS

Les syndicats avec lesquels le SNES s'est associé forment une fédération, la FSU, née en avril 1993. Elle regroupe de nombreux syndicats enseignants et non enseignants.

Première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat, la FSU offre une nouvelle façon de faire du syndicalisme, en privilégiant la démocratie interne, le rassemblement du plus grand nombre, l'unité d'action.

Elle a joué un rôle moteur à l'occasion de chaque mouvement d'ampleur depuis 1995 (protection sociale, décentralisation, retraites, éducation...) et elle contribue aux étapes de rassemblement du mouvement social (forums sociaux, états généraux de la jeunesse, réseau éducation sans frontière...).

Aussi, la FSU séduit-elle de nouveaux syndiqués et attire de nouveaux syndicats, notamment ceux qui ont quitté la CFDT suite aux mouvements de 1995 et 2003. Elle ambitionne de constituer autour d'elle un pôle de rassemblement du syndicalisme et a pris la décision de s'élargir au delà de la fonction publique d'Etat. La politique de décentralisation, qui accroît le poids des collectivités territoriales et qui pousse les collègues à quitter la fonction publique d'Etat, a rendu nécessaire cette évolution.

Il nous faut en effet unir nos forces pour défendre les services publics et concevoir des alternatives économiques et sociales porteuses de progrès pour chacun.

## Paritarisme : tous concernés !

Les commissaires paritaires sont des collègues élus pour 3 ans lors des élections professionnelles ; ils représentent les personnels de leurs corps (certifiés – agrégés – CPE – COPsys - PEGC) lors des commissions où ils se retrouvent à parité avec l'administration ; ils peuvent également être consultés lors de groupes de travail par le rectorat et peser sur les décisions, la définition des règles qui sont au final toujours de la responsabilité de la seule administration.

De septembre à juillet, ils sont sollicités pour les opérations de gestion concernant tous les personnels à un moment ou un autre de leur carrière : avancement d'échelon, hors-classe, contestation de note administrative, congés formation, changement de corps par liste d'aptitude, mutations et mouvement TZR (mi – juillet !). Ils siègent également pour les situations médicales (lors des mutations ou pour l'obtention de postes adaptés) et plus rarement pour les commissions disciplinaires (se prononçant sur des sanctions allant du blâme à la radiation sans droit à pension).

<b>SEPTEMBRE</b>	<p><b>Signer votre PV (procès-verbal) d'installation</b></p> <p><b>Jusqu'au 17 septembre</b> : inscription aux stages de formation continue sur <a href="http://www.ac-lille.fr/paf/">http://www.ac-lille.fr/paf/</a></p>	<p>Premier acte administratif nécessaire en cas de contestation, en particulier pour les TZR.</p> <p>Le SNES a obtenu que l'attribution des stages se fasse lors de commissions, en présence d'élus des personnels, selon des critères transparents.</p>
<b>OCTOBRE</b>	<p><b>Vérifiez votre VS</b> (ventilation de service : classes, effectifs, heures sup...) avant de le signer.</p> <p><b>Commission stages (PAF)</b></p> <p><b>Elections de vos représentants au Conseil d'Administration</b></p>	<p>Il est nécessaire pour réclamer des retards de paiement ou pour contester l'imposition de tâches supplémentaires.</p> <p>Pensez à nous envoyer les stages demandés.</p> <p>Les élus au CA transmettent leurs remarques et revendications au SNES pour intervention dans les comités techniques paritaires départementaux pour les collègues (CTPD) ou académiques pour les lycées (CTPA)</p>
<b>NOVEMBRE</b>	<b>Mutations interacadémiques</b>	Début de la saisie des vœux : les commissaires paritaires organisent des réunions et des permanences pour vous conseiller.
<b>DECEMBRE</b>	<p><b>Mardi 2 décembre</b> : élections professionnelles</p> <p><b>Demandes de temps partiels et de disponibilité</b></p>	<p>En votant pour le SNES, vous élisez vos commissaires paritaires et confirmez la représentativité du SNES.</p> <p>Les dates limites sont souvent fixées avant Noël.</p>
<b>JANVIER</b>	<p><b>Demande de congé formation</b></p> <p><b>Vérification des barèmes mutations inter</b></p>	<p>A Lille, 6 demandes nécessaires pour les certifiés.</p> <p>Nous mettons à votre disposition une fiche de suivi à nous renvoyer avec les pièces justificatives.</p>
<b>FEVRIER</b>	<b>Notation administrative</b> , proposée par votre Chef d'établissement.	Il n'y a pas de raison d'être en dessous de la moyenne de votre échelon. En cas de problème, contactez le SNES et contestez après avoir signé.
<b>MARS</b>	<p><b>Avancement d'échelon des certifiés</b> (niveau académique) et des <b>agrégés</b> (niveau national).</p> <p><b>Commissions paritaires nationales d'affectation</b>, pour la phase inter-académique.</p>	<p>Pensez à communiquer au SNES vos avis de notation. La fiche de suivi paraît dans un supplément de l'US ; elle est disponible au S3.</p> <p>Les élus du SNES vérifient que votre dossier est correctement traité par l'administration et proposent toutes les améliorations possibles, avant de vous informer par SMS, mail et courrier.</p>
<b>AVRIL</b>	<b>Mutations intra-académique.</b>	Les commissaires paritaires organisent des réunions et des permanences pour vous conseiller. Une publication spéciale est envoyée aux syndiqués (infos pratiques, pièges à éviter).
<b>MAI</b>	<b>Groupes de travail sur le mouvement spécifique, la réadaptation et la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.</b>	
<b>JUIN</b>	<p><b>CAPA de contestation de notes administratives, de congés formation</b></p> <p><b>CAPA hors-classe</b></p> <p><b>CAPA mouvement intra</b></p>	<p>Les élus du SNES suivent les dossiers et cherchent à améliorer les situations.</p> <p>Ils informent le plus rapidement possible du résultat à l'issue des commissions.</p>
<b>JUILLET</b>	Les TZR connaissent leur établissement de rattachement (RAD), éventuellement leur AFA (Affectation à l'Année).	

**Les prochaines élections auront lieu le mardi 2 décembre 2008.**  
**Les élus du SNES comptent sur vous comme vous pouvez compter sur eux !**



# GRAND TEST DE RENTREE :

POUR RIRE UN PEU

## LE SNES ET VOUS ?

### 1. C'EST LA RENTREE, LE SNES EST PRESENT DANS VOTRE ETABLISSEMENT, VOUS VOUS DITES :

- Le SNES est un syndicat corporatiste, de services, qui ne s'intéresse qu'aux carrières et aux mutations.
- Le métier et le service public d'éducation sont au cœur des préoccupations du SNES.
- Le SNES, c'est à la fois la défense des personnels, du service public d'éducation, du métier en lien avec une ouverture forte sur la société et le monde.

### 2. POUR VOUS, LE SNES DANS L'ETABLISSEMENT, C'EST :

- Des collègues qui sont là pour vous défendre si nécessaire.
- Des collègues qui défendent d'autres collègues et animent un débat sur les questions de l'école.
- Un collègue jamais content, qui râle tout le temps.

### 3. SE SYNDIQUER POUR VOUS, C'EST PLUTÔT

- Pourquoi pas ... mais on a tout le temps !
- Bienvenue à Jurassic Park !
- Plutôt deux fois qu'une !

### 4. ENVIE DE CHANGER D'AIR ! MUTER ? AVENTURIER OUI, MAIS PAS KAMIKAZE...

- L'idéal serait d'être recruté directement par le chef d'établissement et les familles.
- Il faudrait revenir au mouvement national c'est-à-dire faire directement des vœux d'établissement dans d'autres académies.
- Il faudrait qu'il y ait davantage de postes. Et qu'on stoppe le massacre actuel !

### 5. EN GENERAL, VOUS TROUVEZ :

- Que moins d'élèves par classe et des heures en groupes, c'est la meilleure façon de faire progresser les élèves.
- Que ce n'est pas le nombre d'élèves qui fait la qualité de l'enseignement.
- Qu'il faut des moyens, encore des moyens, toujours des moyens !

### 6. DEPUIS 1998, L'ACADEMIE DE LILLE A PERDU 5000 POSTES DANS LES COLLEGES ET LES LYCEES. VOUS PENSEZ QUE :

- Il aurait fallu profiter de la légère baisse démographique pour améliorer les conditions d'enseignement.
- La baisse des effectifs est minime, elle ne peut justifier une telle hémorragie.
- C'est normal, il y a moins d'élèves !

### 7. EN CE QUI CONCERNE LES PROGRAMMES, VOUS PENSEZ QUE :

- Dans les établissements difficiles, il faudrait des programmes aménagés...
- Les programmes doivent rester nationaux : c'est l'une des clefs de l'égalité en matière d'éducation.
- Les programmes doivent être partout les mêmes.

### 8. POUR VOUS, IL APPARTIENT A L'EDUCATION NATIONALE DE :

- Permettre au plus grand nombre d'atteindre le niveau BAC.
- Permettre aux élèves de maîtriser le socle commun de connaissances.
- Donner à tous les moyens d'accéder à un niveau de qualification élevé.

### 9. LES ENSEIGNEMENTS, LE COLLEGE ET VOUS...VOUS PENSEZ :

- Tout élève doit pouvoir choisir ses langues et ses options facultatives...
- Il est urgent de réduire le nombre des enseignements.
- Des options, oui mais l'offre doit rester raisonnable.

### 10. AU LYCEE, VOUS PENSEZ QUE :

- Les élèves devraient avoir moins d'heures de cours et se concentrer sur les matières « importantes ».
- Les élèves ont intérêt à suivre des options mais il est normal que les mêmes options ne soient pas proposées dans chacun des lycées d'un bassin.
- La politique actuelle de limitation d'options est préjudiciable aux élèves.

### 11. ON VOUS DIT « BAC », VOUS REPONDEZ :

- C'est un examen super stressant à la fois pour les élèves et pour les parents. Vivement le contrôle continu des connaissances !
- C'est stressant mais c'est un examen national et anonyme qui permet d'éviter un tri géographique et/ou social face à la poursuite d'études.
- C'est stressant mais c'est un rite initiatique nécessaire et formateur. Il faut en passer par là.

## 12. POUR VOUS UN PROF BI OU TRIVALENT C'EST :

- De la science-fiction.
- Un super prof.
- Les concours de demain ou une nouvelle obligation de service si l'on n'y prend pas garde.

## 13. QUAND VOUS LISEZ MI-SE, VOUS VOUS DITES :

- Les MI-SE, on mise beaucoup sur eux : ils encadrent et aident les élèves.
- Un statut et des garanties qui permettent à des jeunes de poursuivre des études.
- Ça doit être une erreur de frappe, c'est MUSE le groupe de rock, non ?

## 14. LE/LA CONSEILLER(E) D'ORIENTATION PSYCHOLOGUE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT, C'EST :

- Quelqu'un qui distribue des brochures ONISEP.
- Un/une collègue qui assure le suivi des élèves en concertation avec les équipes pédagogiques et éducatives.
- Un/une collègue dont les missions, fondamentales pour le suivi des élèves, sont ancrées dans l'Éducation nationale.

## 15. QUELLE PHRASE VOUS VIENT À L'ESPRIT QUAND ON VOUS PARLE « SALAIRE » ?

- « Je ne fais pas ce métier pour l'argent ! ».
- « J'avais rêvé d'un peu plus mais il y a tellement d'autres gratifications dans ce métier ! ».
- « Faut rattraper fissa la perte de ces vingt dernières années ! ».

## 16. POUR VOUS, UNE CARRIÈRE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE, C'EST :

- Au mérite bien sûr !
- Alea jacta est !
- Le passage d'échelon le plus rapide pour tous !

## 17. LA SOCIÉTÉ, LE MONDE, LE SNES ET VOUS :

- Un syndicat n'a pas à s'en occuper.
- Un syndicat peut s'en préoccuper mais ce n'est pas prioritaire.
- Comment un syndicat qui réfléchit sur nos métiers et leurs missions de service public pourrait ne pas s'en préoccuper !

## 18. S'ENGAGER EN FAVEUR DES ÉLÈVES SANS PAPIERS ?

- Papiers ou pas, tout enfant a droit d'aller à l'école.
- Ce n'est pas le rôle d'un syndicat.

### VOTRE PROFIL :

#### Vous avez une majorité de

*Vous avez beaucoup de points de désaccord avec le SNES. Mais vous avez tout de même lu ce bulletin et fait le test. Vous êtes donc ouvert à la discussion; n'hésitez pas à rencontrer les représentants du SNES de votre établissement ou de la section académique pour en débattre.*

#### Vous avez une majorité de

*D'accord? Pas d'accord? Ça dépend...Mais si tout le monde était d'accord sur tout, ce serait inquiétant. L'important est d'être très nombreux pour peser sur l'avenir de l'Éducation nationale. Il y a suffisamment d'espaces de débats au SNES pour que vous y trouviez votre place; à vous de défendre et de faire partager vos opinions. Mais si vous êtes d'accord sur les grandes lignes, n'hésitez pas à nous rejoindre.*

#### Vous avez une majorité de

*Avec tant de « bonnes » réponses, vous ne pouvez être que syndiqué ! Ou alors, c'est un oubli. Rendez-vous page 3 pour les modalités d'adhésion!*

## PLUS SÉRIEUSEMENT

**Si vous souhaitez vous rapprocher du SNES, comme chaque année, la section académique vous propose des stages de formation syndicale sur les thèmes suivants... (liste non exhaustive)**

### Aider à animer la section d'établissement du SNES (S1)

- ▶ Jeudi 23 octobre 2008 (et une seconde journée fin janvier)
- ➔ Stage « **ELUS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION** ».
- ▶ Mardi 25 novembre 2008
- ➔ Stage « **VIE SYNDICALE DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE** ».

### Mener une réflexion collective sur l'école, nos pratiques professionnelles, les contenus...

- ▶ Vendredi 14 novembre 2008
- ➔ Stage « **LANGUES VIVANTES** ».

### Connaître ses droits et obligations pour faire respecter son statut

- ▶ Novembre (date à préciser)
- ➔ Stage « **TZR** ».
- ▶ Mardi 18 novembre
- ➔ Stage « **CPE** ».

### Droits et libertés

- ▶ Mercredi 19 Novembre -9h30 / 17h – Maison des Sociétés à Arras.
- ➔ Stage « **RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES (RESF)** ».

La formation syndicale sur le temps de travail est un droit des personnels qu'il ne faut pas hésiter à utiliser ; voir les modalités et le détail des stages sur le site du SNES, et également dans le bulletin 268.





EN DESSOUS LE MONTANT DES 4 PRELEVEMENTS SI VOUS OPTEZ POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Catégorie/ échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Agrégés Echelle Lettres A	313 € 78,60 €	325,10 € 81,60 €	341,20 € 85,70 €									En 4 prélèvements
Chaires supérieures Agrégés hors classe	236,30 € 59,40 €	249,40 € 62,70 €	262,40 € 66,00 €	276,90 € 69,60 €	292,40 € 73,50 €	313,00 € 78,60 €	325,10 € 81,60 €	341,20 € 85,70 €				En 4 prélèvements
Agrégés classe normale	114 € 28,9 €	159,90 € 40,30 €	174,40 € 44,00 €	188,10 € 47,40 €	200,50 € 50,50 €	213,90 € 53,80 €	228,40 € 57,50 €	245,20 € 61,70 €	262,40 € 66 €	279,30 € 70,20 €	292,40 € 73,50 €	En 4 prélèvements
Certifiés hors classe ; Cpe hors classe ; DCIO	180,20 € 45,40 €	202,60 € 51,00 €	216,70 € 54,50 €	230,80 € 58,10 €	249,00 € 62,60 €	264,90 € 66,60 €	279,30 € 70,20 €					En 4 prélèvements
Biadmissibles	110,00 € 27,90 €	147,60 € 37,30 €	154,80 € 39,10 €	162,00 € 40,90 €	171,30 € 43,20 €	182,00 € 45,90 €	191,20 € 48,20 €	205,00 € 51,60 €	220,50 € 55,50 €	236,30 € 59,40 €	246,60 € 62,00 €	En 4 prélèvements
Certifiés ; CPE ; COPsy	105,00 € 26,60 €	139,30 € 35,20 €	145,80 € 36,80 €	153,10 € 38,60 €	161,00 € 40,60 €	170,60 € 43,00 €	180,20 € 45,40 €	192,60 € 48,50 €	205,00 € 51,60 €	220,50 € 55,50 €	236,30 € 59,40 €	En 4 prélèvements
PEGC classe exceptionnelle	220,50 € 55,50 €	238,40 € 60,00 €	249,00 € 62,60 €	264,90 € 66,60 €	279,30 € 70,20 €							En 4 prélèvements
PEGC hors classe	167,20 € 42,20 €	175,40 € 44,20 €	185,40 € 46,70 €	195,40 € 49,20 €	220,50 € 55,50 €	236,30 € 59,40 €						En 4 prélèvements
AE, CE chargés d'ens., PEGC classe normale		126,60 € 32,00 €	133,80 € 33,80 €	139,30 € 35,20 €	145,50 € 36,70 €	152,70 € 38,50 €	159,20 € 40,20 €	167,50 € 42,20 €	175,80 € 44,30 €	185,70 € 46,80 €	195,70 € 49,30 €	En 4 prélèvements

MA et contractuels

Echelon / traitement brut mensuel en €	de 800 à 1000 €	de 1001 à 1200 €	de 1201 à 1400 €	1 de 1401 à 1450 €	2 de 1451 à 1520 €	3 de 1521 à 1595 €	4 de 1596 à 1665 €	5 de 1666 à 1720 €	6 de 1721 à 1820 €	7 de 1821 à 1900 €	8 de 1901 à 2000 €
Cotisations	58,50 € 15,00 €	73,90 € 18,80 €	89,40 € 22,70 €	103,50 € 26,20 €	111,10 € 28,10 €	115,60 € 29,30 €	120,40 € 30,50 €	125,90 € 31,80 €	132,40 € 33,50 €	138,60 € 35,00 €	144,10 € 36,40 €

Personnels en CFA, retraités et pensionnés

Pension mensuelle	Inf à 1390 €	De 1391 à 1550 €	De 1551 à 1700 €	De 1701 à 1860 €	De 1861 à 2010 €	De 2011 à 2170 €	De 2171 à 2320 €	De 2321 à 2480 €	De 2481 à 2630 €	De 2631 à 2790 €	De 2791 à 2940 €	De 2941 et plus
Cotisations	61,00 € 15,60 €	78,00 € 19,90 €	86,00 € 21,90 €	94,00 € 23,90 €	103,00 € 26,10 €	111,00 € 28,10 €	119,00 € 30,10 €	127,00 € 32,10 €	135,00 € 34,10 €	144,00 € 36,40 €	152,00 € 38,40 €	156,00 € 39,40 €

**ATTENTION : LA DEDUCTION FISCALE EST PASSEE A 66% DE LA COTISATION !  
LE COUT REEL DE L'ADHESION N'EST PLUS QUE DE 34% DU BAREME INDIQUE !**

MI-SE ; Assistant éducation ; AED <i>En 4 prélèvements</i>	50,00 € 12,90 €
Elève ENS <i>En 4 prélèvements</i>	89,50 € 22,70 €
stagiaire COPsy 1 <sup>ère</sup> année	73 € 18,6 €
Sans traitement ; EVS ; vacataire <i>En 4 prélèvements</i>	36,50 € 9,50 €

**Situation exceptionnelle :  
contacter les trésoriers académiques  
(minimum 20 €)**

**Le montant indiqué des prélèvements  
automatiques comprend les frais  
bancaires de recouvrement.**

**CAS PARTICULIERS :**

- Cessation progressive d'activité « classique » : 80% de la cotisation.
- Mi-temps ou temps partiel : cotisation proportionnelle à la quotité de temps partiel.
- Personnels en attente de reclassement, stagiaires IUFM 2<sup>ème</sup> année et antérieurement fonctionnaires : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paye.

**Cotisation non calculée dans ce barème –  
calcul du montant : Ajoutez 10 € au produit de  
0,3440 par l'indice brut majoré porté sur votre  
bulletin de paye.**

**INFORMATIONS :**

- Il est possible de payer par prélèvements continus ou alternés **échelonnés de 1 à 6** (pour 6 prélèvements, le 1<sup>er</sup> prélèvement doit être fait au plus tard en mars 2009 donc l'adhésion enregistrée le 20 février dernière limite). ATTENTION : pensez à ajouter le coût bancaire de chacun des prélèvements (0,40 €) au résultat de la fraction arrondi par défaut.
- En cas de difficultés, prendre contact avec les trésoriers académiques, des solutions personnalisées sont possibles.

**LES COTISATIONS ENREGISTREES AVANT LE 31 DECEMBRE 2008 OUVRIRONT DROIT  
A UNE DEDUCTION FISCALE DE 66%**